

217C0860
FR0000130403-DIV12

25 avril 2017

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

CHRISTIAN DIOR

(Euronext Paris)

Le 25 avril 2017, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique simplifiée que la société par actions simplifiée Semyrhamis¹ envisage de déposer sur les titres de la société CHRISTIAN DIOR².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres CHRISTIAN DIOR sont applicables.

¹ Société par actions simplifiée contrôlée par le Groupe familial Arnault.

² Cf. notamment communiqué conjoint diffusé le 25 avril 2017 par le groupe familial Arnault, la société LVMH et la société CHRISTIAN DIOR.